



## Convention de partenariat entre l'Ugsel, la Fédération Française de Cardiologie (FFC) et l'APEL

### Année 2018 / 2019

Entre les soussignées,

**La Fédération Française de Cardiologie**, Association régie par la loi 1901 reconnue d'utilité publique, immatriculée au Répertoire Sirène sous le numéro 784 453 250, ayant son siège social 5, rue des Colonnes du Trône, 75012 Paris, représentée par le **Professeur Claire MOUNIER-VEHIER**,

ci-après désignée « la FFC »,

et

**L'APEL, Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre**, dont le siège social se situe : 277, rue Saint Jacques 75240 PARIS Cedex 05, représentée par son Président, **Monsieur Gilles DEMARQUET**,

ci-après dénommée « l'APEL »,

et

**L'Ugsel, Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sise 277 rue Saint Jacques 75240 PARIS Cedex 05, représentée par son Président, **Monsieur Bruno DIMPRE**,

ci-après désignée « l'Ugsel »

anv B D (4)

## Préambule

### Le projet de la FFC

La Fédération Française de Cardiologie lutte contre les maladies cardio-vasculaires. Elle s'engage pour la prévention, notamment à travers les Parcours du Cœur, plus large action de prévention santé de France.

La FFC développe particulièrement ses Parcours du Cœur Scolaires, afin d'inciter les enfants à pratiquer une activité physique régulière.

### Le projet du mouvement des APEL :

Le projet de l'Apel repose sur la conviction de ses membres que les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. La mission de l'Apel est de défendre la liberté d'enseignement et de choix de l'école et d'aider chaque parent d'élève à exercer sa responsabilité d'éducateur au sein de l'école, dans la famille et dans la société.

L'Apel intervient dans cinq grands domaines d'action pour :

- Défendre la liberté d'enseignement et de choix de l'école,
- Représenter les parents au sein de l'institution scolaire et auprès des pouvoirs publics,
- Animer et s'impliquer dans la vie des établissements scolaires,
- Participer au débat éducatif national,
- Soutenir les parents dans leur tâche éducative.

Tout au long de l'année, ce sont des milliers de bénévoles Apel qui s'engagent pour l'avenir des enfants et des jeunes.

### Le projet éducatif de l'Ugsel :

Le projet éducatif de l'Ugsel, qui prend sa source dans celui de l'Enseignement catholique, vise le développement de la personne dans toutes ses composantes. L'Ugsel propose un projet d'éducation qui vise le développement intégral de la personne et de toute la personne.

De par ses missions de Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique, comme partenaire de l'animation institutionnelle, l'Ugsel se met au service des établissements pour développer une animation sportive et pédagogique. Elle s'efforce de proposer un cadre d'activités accueillant et bienveillant.

Le sport scolaire pour les enfants et les jeunes est un levier essentiel d'accès aux activités physiques, sportives et artistiques, sources d'épanouissement physique, moral et spirituel, et de ce fait, contribue à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.



## Un projet commun

La Fédération Française de Cardiologie (FFC), l'APEL nationale et l'Ugse, soucieuses de la santé des jeunes et inquiètes de leur sédentarité précoce qui a provoqué une baisse de 25% des capacités cardio-vasculaires des jeunes depuis 40 ans, s'associent pour promouvoir les activités physiques et sportives au travers d'un projet déclencheur intitulé le Challenge Sport Santé à destination des communautés éducatives de l'Enseignement catholique.

### 1/ Contenu du projet « Challenge sport santé »

Après une 1<sup>ère</sup> édition organisée dans le cadre des 40 ans de l'Ugse Primaire, le challenge sport santé, proposé particulièrement aux établissements du 1<sup>er</sup> degré de l'Enseignement catholique, souhaite aussi fédérer, rassembler et mobiliser les enseignants, les élèves et leurs parents des établissements secondaires, collèges et lycées, autour d'un événement identique.

Celui-ci sera organisé par un établissement, un groupe d'établissements ou un département, pour rassembler parents et enfants, autour d'une activité physique et sportive (ex : course, vélo, rollers...) en lien étroit avec le « parcours du cœur », une marque de la FFC.

Afin de renforcer l'impact de ce projet, il est proposé aux organisateurs de préférer la période du 16 mars au 26 mai 2019 pour la tenue de leur événement. Les enseignants pourront naturellement bénéficier des fiches pédagogiques et animatives du parcours du cœur durant toute l'année 2018-2019.

La promotion du challenge sport santé et du parcours du cœur s'appuie sur le réseau d'associations départementales et régionales des APEL, sur le réseau des comités et des territoires de l'Ugse ainsi que sur le réseau de la FFC.

### 2/ Participation au Forum « Santé Prévention »

Un 1<sup>er</sup> Forum Santé Prévention est organisé le mercredi 3 avril 2019 à l'Espace Charenton 75012 Paris. L'enjeu est d'informer et de communiquer sur la thématique de la santé et de promouvoir les projets éducatifs de prévention à destination des élèves au sein des établissements scolaires.

Un village et des animations sont organisés sur 3 axes :

- Un axe Sport / Santé avec des fédérations sportives (sport et handicaps, sport et diabète...)
- Un axe Prévention sur les comportements à risques (écrans, tabac, alcool...), le dopage et les 1ers secours
- Un axe Bien-Etre sur la disponibilité corporelle, le climat scolaire...

Des stands et des espaces d'ateliers sont prévus avec différents partenaires, institutionnels, fédéraux et associatifs.

*Handwritten signatures and initials in blue ink:*  
MU      B.D.      40

Un concours Vidéo « Lycée Prévention » est lancé à la rentrée avec le partenariat de la MSC pour rendre les jeunes plus acteurs dans la prévention et les sensibiliser aux comportements à risques.

### 3/ La campagne de communication des projets

La promotion du projet s'appuie sur la production d'outils de communication diffusés selon l'échéancier suivant :

- *Août / Septembre 2018* : Relance de la campagne du projet « Challenge Sport Santé » avec mailing aux réseaux FFC, Ugsel et APEL pour 2018 – 2019
  - Diffusion des clips sur les bienfaits du sport pour la santé, destiné aux chefs d'établissement, aux présidents des APEL, aux enseignants, aux parents, aux élèves et aux membres du réseau de la FFC.
  - Envoi du protocole d'organisation du challenge aux réseaux FFC, Ugsel et APEL pour diffusion aux chefs d'établissement et aux parents
- *Septembre 2018 / Janvier 2019* : Inscriptions au Challenge et au Parcours du Coeur
- *Novembre 2018* :
  - Distribution d'un dépliant / affiche (2 plis) pour tous les établissements 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de l'Enseignement catholique
  - Mise à disposition des outils animatifs et pédagogiques du parcours du cœur de la FFC
- *Mars / Mai 2019* :
  - Mise à disposition des diplômes qui seront remis à chaque élève participant à l'événement

### 3/ Engagements réciproques

➤ L'Ugsel s'engage à :

- *Piloter en lien avec la FFC et l'APEL et coordonner l'ensemble du projet, en termes de production et de diffusion des outils de communication ainsi que d'animation générale du projet*
- *Faire valider par les services de communication de la FFC et de l'APEL nationale les outils de communication à chaque étape du process de production : brief, contenus, visibilité des logos, BAT*
- *Valoriser et promouvoir par son réseau de référents sur tout le territoire « Les parcours du cœur » de la FFC auprès des établissements adhérents dans le cadre du Challenge Sport Santé et plus largement*

anv BJD 40

- *Valoriser l'engagement et le soutien de la FFC et de l'APEL dans la mise en œuvre du projet en diffusant leur logo sur les supports de communication du projet et sur tous les supports institutionnels à destination du réseau : logo page accueil et page événement sur le site internet, page événement facebook, page spark, newsletters...*
  - *Donner toute sa place à ses partenaires FFC et APEL dans l'organisation du Forum pour tenir un stand d'animation et participer aux différents débats / conférences au sein des espaces appropriés*
- **La Fédération Française de Cardiologie s'engage à :**
- *Informier son réseau, ses associations régionales et ses clubs « Cœur et Santé », du déroulement du « Challenge Sport santé » proposé aux établissements scolaires.*
  - *Suivre le process de production des outils de communication : dépliant / affiche, diplômes élèves.*
  - *Diffuser à son réseau les outils de promotion du « Challenge Sport santé »*
  - *Contribuer au financement des outils de communication par un versement à l'Ugsl de 10 000 euros TTC*
  - *Mettre à disposition des établissements inscrits à ce challenge, à partir de juin 2018, les outils pédagogiques et de communication du parcours du cœur*
  - *Tenir un stand d'animation au sein du Forum Santé Prévention du mois d'avril*
  - *Proposer le concours de conférencier et/ou d'animateur d'atelier pour apporter son éclairage sur cette nécessité de prévention de sa santé (professeurs...)*
  - *Faire bénéficier de son soutien pour promouvoir cet événement auprès des instances ministérielles et favoriser leur présence éventuelle*
- **L'APEL s'engage à :**
- *Informier et mobiliser son réseau, APEL locales, académiques et départementales, sur le « Challenge Sport santé » proposé aux établissements scolaires*
  - *Suivre le process de production des outils de communication : dépliant / affiche, diplômes élèves*
  - *Diffuser à son réseau les outils de promotion du « Challenge Sport santé »*
  - *Promouvoir le projet sur ses médias : revue famille éducation, APELinfos, site web, réseaux sociaux ...*
  - *Contribuer au financement des outils de communication par un versement à l'Ugsl de 5000 euros TTC*

*anv*

*Bj*

*40*

- *Valoriser et promouvoir par son réseau d'associations sur tout le territoire « Les parcours du Cœur » de la FFC*
- *Proposer le concours de conférencier et/ou d'animateur d'atelier pour apporter son éclairage sur cette nécessité de prévention de sa santé (témoignage profession parents ...)*
- *Faire bénéficier de son soutien pour promouvoir cet événement auprès des instances ministérielles et favoriser leur présence éventuelle*

L'Ugsel, l'APEL et la Fédération Française de Cardiologie s'informent mutuellement du développement du projet : évolution des inscriptions des établissements dans le cadre du Challenge et du parcours du cœur.

#### **4/ Durée de la convention**

La présente convention est conclue du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 août 2019. L'Ugsel, l'APEL et la FFC s'engagent à évaluer avant la fin de celle-ci les résultats de la présente convention ainsi qu'à réfléchir sur la poursuite et le cadre éventuels de leur collaboration. Dans cette hypothèse, une nouvelle convention devra être rédigée.

#### **5/ Clause de confidentialité**

Chacune des parties s'engage à considérer les clauses du présent contrat comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers, sans un accord préalable et écrit de l'une ou l'autre des parties.

#### **6/ Assurances**

La Fédération Française de Cardiologie, l'UGSEL et l'APEL déclarent avoir souscrit toutes les assurances nécessaires à l'exercice de son activité et s'engage à les maintenir en vigueur pendant toute la durée des présentes.

#### **7/ Résiliation**

Le présent contrat sera résilié de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l'une des parties manquerait gravement à ses obligations contractuelles.

En cas de réglementation et/ou de législation qui empêcherait le maintien des présentes, le contrat sera résilié de plein-droit et sans préavis à compter de l'entrée en vigueur de ladite réglementation, sans notification, ni indemnités d'aucune sorte.

*anv B7* *ED*

## 8/ Divers

Le présent contrat, et ses éventuelles annexes, expriment l'intégralité de l'accord entre les Parties. Ils annulent tous pourparlers, propositions, accords antérieurement intervenus entre les Parties.

Le présent contrat et ses éventuelles annexes ont la même valeur contractuelle. Toutefois, en cas de contradiction entre le contrat et ces dernières, les dispositions du contrat prévaudront.



## 9/ Loi applicable – règlement des litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, qui ne pourrait être réglée à l'amiable, les tribunaux de PARIS seront seuls compétents.

Etablie en trois exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties,

Fait à Paris, le 14 septembre 2018,

<b>La Fédération Française de Cardiologie</b>	<b>L'UGSEL</b>	<b>L'APEL</b>
Professeur Claire Mounier Véhier, Présidente	Monsieur Bruno Dimpre Président	Monsieur Gilles Demarquet Président
Signature : 	Signature : 	Signature : 